
SECRETARIAT GÉNÉRAL



AGENCE BURKINABÈ
DE LA CINÉMATOGRAPHIE
ET DE L'AUDIOVISUEL

Ouagadougou, le 23 Juillet 2026

DIRECTION GÉNÉRALE

APPEL À PROJETS FASO FILMS FOND SPECIAL

Le Directeur général de l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel (ABCA) porte à la connaissance de l'ensemble des acteurs de la filière cinéma et audiovisuel le lancement d'un appel à projets destiné à l'octroi de subventions pour la finition de films en vue de leur participation au FESPACO 2027.

Cet appel à projets vise à accompagner la postproduction et la promotion des films qui sont inscrits au FESPACO afin de renforcer la présence et la compétitivité de films burkinabè à l'édition 2027 de la biennale du Cinéma.

I. Catégories éligibles

L'appel à projets concerne la catégorie postproduction, avec un accent mis sur les aspects de finition avec un taux d'achèvement au moins égal à soixante-dix (70%).

II. Critères d'éligibilité

1. Les personnes éligibles

Peuvent prendre part à cet appel à projets les sociétés burkinabè légalement constituées, disposant d'une autorisation d'exercice dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel et qui sont à jour de leurs obligations fiscales.

2. Les projets éligibles

Les projets éligibles sont :

- les longs-métrages de fiction, documentaires et les films d'animation d'une durée minimale de 60 minutes ;
- les séries TV de fiction, documentaires et d'animation, les web séries ;

- les courts-métrages de fiction, documentaires et d'animation d'une durée maximale de 35 minutes.

3. Les dépenses non éligibles

- les dépenses de développement ;
- Les dépenses de tournage ;
- L'achat de matériel ;
- Les frais administratifs liés à la finition.

III. Dépôt

Le dépôt des dossiers de candidature se fait en ligne à l'adresse suivante <https://abca.bf/inscription-faso-films-fonds-spécial> du **1^{er} septembre 27 septembre 2026.**

IV. Composition du dossier

- 1. Fiche de projet** (à télécharger, renseigner et déposer en ligne)
- 2. Dossier administratif**
 - Copie de l'autorisation d'exercice de la profession ; cinématographique ;
 - Une copie de l'inscription du film au FESPACO 2027 ;
 - Autorisation de tournage ;
 - Copie des accords de diffusion ;
 - Copie des contrats de cession de droits ;
 - Carte professionnelle à jour du réalisateur ;
 - Carte professionnelle à jour du producteur ;
 - Carte professionnelle à jour du monteur ;
 - Attestation de bonne fin s'il y a lieu.
- 3. Dossier technique et artistique**
 - Logline (2 lignes max.) ;
 - Synopsis (1 page max.) ;
 - Lien sécurisé vers une version de travail du film en cours de montage ;
 - Note du réalisateur ;
 - Note du producteur précisant l'état d'avancement du projet et les besoins en postproduction ;
 - Budget détaillé de la production ;
 - Budget prévisionnel de la postproduction (devis des travaux de finition) ;
 - Plan de financement prévisionnel ;
 - Un chronogramme des travaux de finition ;
 - Copie des accords de financements déjà acquis ou en cours ;

- Stratégie et plan de distribution envisagé ;
- Contrat(s) de co-production s'il y a lieu.

4. Autres éléments d'informations

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le tournage est terminée ;
- Lettres d'engagement des principaux prestataires de la postproduction ;
- Éléments visuels.

NB :

- **Les dossiers administratif, artistique et technique doivent contenir les pièces respectivement énumérées dans l'ordre ;**

Pour tout renseignement, veuillez contacter les numéros suivants : 72 58 31 45 ou 70 61 61 90.



Alex Moussa SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon